

209C0271
FR0000074072-FS0106

16 février 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BIGBEN INTERACTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier du 12 février 2009, M. Jean-Claude Fabiani a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 février 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 730 000 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 7,44% du capital et 7,39% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE, du fait de la levée, le 3 février 2009, d'une option d'achat d'actions BIGBEN INTERACTIVE consentie le 22 octobre 2008 par Deutsche Bank AG au profit de Compagnie M.I 29, dont une partie du bénéfice, portant sur 730 000 actions BIGBEN INTERACTIVE, a été acquise par le déclarant, le 2 février 2009, auprès de Compagnie M.I 29 (2).

(1) Sur la base d'un capital composé de 9 807 776 actions représentant 9 873 987 droits de vote.

(2) Cf. notamment D&I 209C0250 du 12 février 2009.